Envoyé en préfecture le 10/12/2021
Reçu en préfecture le 10/12/2021
Affiché le
ID : 080-258004365-20211130-211130_CS_DEL13-DE

somme numérique

43 Avenue d'Italie
80090 AMIENS
www.sommenumerique.fr
Tél. 03 22 22 27 27
courrier@sommenumerique.fr

20211130_DL_13

OBJET :
Création de l'emploi non permanent d'assistant/e de gestion

Date de convocation :
25 octobre 2021

Date de séance :
30 novembre 2021

Date d'affichage :
15 décembre 2021

Membres en exercice : 46

Membres présents : 21

Membres votants : 30

Séance en présentiel et visioconférence

Règles de fonctionnement selon la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

ELVE © Rel. 11014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 30 novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme Numérique.

Etaient présents :

M. BEAUMONT Joël, M. BODIOU Thierry, M. BLOCKLET Patrick, Mme. DE WAZIERS Isabelle, M. DE MONCLIN Arnaud, M. DEFRANCE Hervé, M. DELFOSSE Jean-Philippe, M. FOURNIER Jean-Michel, M. FRION Fabrice, M. GORRIEZ Jean, M. JACOB Claude, M. LEFEBVRE Julien, Mme LHOMME Brigitte, M. MASSET jacques, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, Mme. POUPART Patricia, M. SAINTYVVES Bruno, M. THUEUX Jacky, M. VARLET Philippe, M. WALIGORA Jean-Luc

Secrétaire de séance : M. PARSIS Laurent

Pouvoirs :
Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe
Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent
Monsieur LECOMTE Frédéric donne pouvoir à Monsieur PAYEN Jean-Dominique
Monsieur DECLE Paul-Éric donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE Jean-Philippe
Monsieur JACQUES Laurent donne pouvoir à Monsieur SAINTYVES Bruno
Monsieur MAROTTE Philippe donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT Joël
Monsieur DESCHAMPS-DERCHEUX Thierry donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE Hervé
Monsieur DEBEUGNY François donne pouvoir à Monsieur FOURNIER Jean-Michel
Monsieur HECQUET James donne pouvoir à Monsieur THUEUX Jacky

Le Président propose au Comité syndical de créer un nouvel emploi non permanent d'Assistant de gestion, au grade d'adjoint administratif. Cette création de poste s'inscrit dans le cadre du remaniement de l'organigramme du syndicat mixte pour répondre au besoin du suivi administratif et financier du centre de service numérique et du minimum vital.
Etant donné que cet emploi est adossé au dossier de subvention REACT-EU, le Président propose de privilégier le recrutement sous forme d'un contrat de projet de 2 ans.

Envoyé en préfecture le 10/12/2021
Reçu en préfecture le 10/12/2021
Affiché le 10
ID : 080-258004365-20211130-211130_CS_DEL13-DE

LE COMITE SYNDICAL

- Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien une opération identifiée à savoir le suivi administratif et financier de l'opération de déploiement du socle numérique des communes ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La création à compter du 1er décembre 2021 d'un emploi non permanent d'assistant de gestion, contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

ARTICLE 2 : Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, à savoir le déploiement du socle numérique des communes, s'agissant du suivi administratif et financier, gestion comptable associée au budget annexe dédié, suivi des marchés publics associés, relation avec les membres concernés en termes de Charte de fonctionnement du service et de la facturation ...

ARTICLE 3 : Il sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 ans. Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.
Le contrat prendra fin :
soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

ARTICLE 4 : La rémunération de l'agent sera calculée par référence par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement des adjoints administratifs.

ARTICLE 5 : Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

ARTICLE 6 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Président de Somme Numérique
Certifie que ce document a été
Transmis le 10 DEC. 2021
à la Préfecture de la Som
au titre du Contrôle de Légal

Somme Numérique
République Française
AMIENS